

1956, rapports signés par M. Lionel Chevrier, mais je n'y ai pas trouvé une seule phrase signalant au Parlement que les devis avaient été modifiés. Il est vrai qu'il y est fait mention de deux contrats de dragage, chacun excédant l'estimation originale, mais il n'y a pas un mot disant qu'ils comportent des modifications par rapport aux devis. J'ai examiné les sept volumes du hansard de 1956 et n'ai trouvé nulle part que le ministre des Transports d'alors ait signalé au Parlement au cours de cette session très longue des modifications de devis dont on dit maintenant qu'elles se montent à \$23,600,000.

L'honorable député a dit cet après-midi, comme je l'avais déjà entendu dire, que le coût additionnel a été causé par la présence de roc dans le sous-sol et que pour des motifs de sécurité il fallait creuser à une plus grande profondeur. Mais, monsieur, il n'était pas nécessaire d'être ingénieur, voire ancien membre du cabinet, pour découvrir que l'escarpement de Niagara était composé de roc. Tout enfant d'âge pré-scolaire aurait certainement su que l'escarpement de Niagara n'était pas fait de sable. Le canal Welland n'existe que depuis 25 ans. Les dossiers doivent sûrement être disponibles. Mais si tel est le cas, si c'est à cause du roc, voici quelle est ma question. Quand le parlement en a-t-il été informé? A quel moment ces erreurs, ces mauvais calculs fantastiques ont-ils été dévoilés par l'ancien gouvernement? A mon avis, il y a eu de sa part une conspiration du silence, un souci de ne pas réveiller le chat qui dort. Après qu'un contrat de plus de 11 millions de dollars eut été adjugé en juillet 1956, M. Marler a-t-il souligné à la Chambre l'incroyable écart entre le coût estimatif et le coût réel? Lui ou le président de l'Administration de la voie maritime ont-ils laissé soupçonner qu'il y eût la moindre modification dans les plans? En réalité, ces faits brutaux et nets révèlent la plus énorme erreur de calcul dans les annales du Parlement et c'est tout ce dont j'ai parlé cet après-midi.

Ces dépenses étaient-elles nécessaires? Étaient-elles judiciaires? Qui peut le dire à présent? La Chambre n'a pas été éclairée alors qu'une décision efficace aurait pu être prise par les représentants du peuple. On attendait de la Chambre qu'elle abandonne son pouvoir de décision au sujet des deniers publics; on attendait de la Chambre qu'elle accepte docilement qu'un organe du gouvernement dépense 14, 22, 25 fois plus que ce que l'on avait estimé d'abord et cela sans que la Chambre ait été avertie du moindre changement des devis. Je soutiens que si le Parlement devait maintenant se refuser à

[M. Bell (Carleton).]

reconnaître ces faits, ce serait inviter ouvertement les parlements futurs, que dis-je, leur enjoindre presque de dire: Allez et faites de même.

Le ministre et le gouvernement actuels qui ne sont pas responsables de cette situation sont néanmoins tenus envers la Chambre de lui assurer que des précautions ont été et sont prises pour éviter le retour de pareils incidents.

Les deux anciens ministres doivent en assumer la responsabilité devant la Chambre et le public. Ainsi le veut notre régime constitutionnel. Ils ne peuvent échapper à cette responsabilité en disant qu'elle retombe sur les ingénieurs. Certes, les ingénieurs sont là et je n'aime pas qu'ils se dérovent à leur responsabilité. En vérité, j'ai entendu dire que les ingénieurs ont mal calculé l'étiage du lac Érié. Si c'est ainsi qu'on a étudié cette vaste entreprise, si c'est là la compétence dont on a fait preuve, nous devons veiller à éviter la répétition des ennuis dont j'ai parlé.

Ce qui m'intéresse, c'est précisément d'éviter la même chose à l'avenir. C'est pourquoi j'ai exposé la situation à la Chambre en détail, parce que je crois qu'un grand principe du régime parlementaire est en jeu. Je le répète, sans exactitude dans l'estimation du coût des entreprises, le contrôle du Parlement sur les dépenses d'établissement et autres sera trompeur et décevant. Les Canadiens de toutes les régions sont fiers de cette vaste entreprise, de cette grande voie maritime intérieure; toutefois, si elle est aménagée au prix d'un relâchement du contrôle que les représentants de la population doivent exercer sur les deniers publics, elle ne sera qu'un incident sur la route qui mène à la tyrannie.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Bell (Carleton): Certainement.

L'hon. M. Chevrier: Y consent-il?

M. Bell (Carleton): Certainement.

L'hon. M. Chevrier: Voici. Est-il au courant que dans le budget de 1957, une dépense de 23 millions de dollars était prévue pour le canal Welland et que dans le budget de 1958 figurait une dépense un peu plus élevée pour le canal Welland? Pendant la dernière moitié de 1957, ainsi que durant toute l'année 1958, ses amis étaient au pouvoir, et je vais lui poser cette question. Ont-ils soulevé quelque objection à l'égard de ces montants dont la Chambre a été saisie?

M. McGregor: Qui a accordé les contrats?

M. Bell (Carleton): Je ne peux rien dire à propos de ce qu'a pu faire le gouvernement, mais je sais, par exemple, que lorsque mon